

MONTAGNY-LES-LANCHES

PETIT RAPPEL SUR LES BONNES PRATIQUES DANS NOTRE COMMUNE

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Un ARRETE PREFECTORAL N° 324-Ddass/2007 Du 26 Juillet 2007 nous impose certaines règles :

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- ⇒ les jours ouvrables de 8 h à 20 h (12 h - 14 h à éviter)
- ⇒ le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- ⇒ le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h (fortement déconseillé)

Dans le cas où des alarmes domestiques sont installées, leur déclenchement ne doit pas se faire de manière répétée et intempestive.



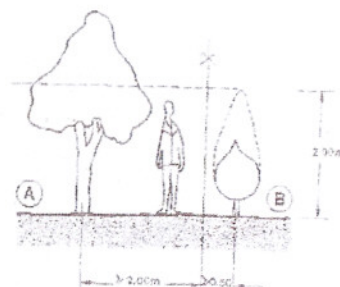
LAISSONS LES PASSAGES DÉGAGÉS

Nous vous rappelons que les haies de vos jardins doivent être entretenues :

- taillées en largeur afin de ne pas entraver le passage des personnes sur les voies communales,
- taillées en hauteur afin de ne pas gêner le voisinage

Règle en vigueur actuellement :

- ⇒ Minimum en retrait de 50 cm de la limite du terrain pour une haie de moins de 2 m,
- ⇒ Minimum en retrait de 2 m de la limite du terrain pour une haie de plus de 2 m.



SOYONS VIGILANTS À CE QUE NOUS DÉPOSONS DANS LES CONTAINERS



Il est important de bien trier vos déchets, de les déposer dans les containers prévus à cet effet et de ne rien déposer en dehors de ces containers.

SOYONS VIGILANTS A NOTRE CONDUITE

Quelques règles sont à suivre :



- Respecter les limitations de vitesse,
- Informer ses enfants de ne pas considérer la route comme une cour de récréation,
- Ne pas encombrer la route et le trottoir avec son véhicule,
- Utiliser les parkings proches de l'école et de la mairie.

**GARDONS NOTRE BON SENS, SOYONS CITOYENS ET RESPONSABLES,
RESPECTONS LE BIEN-ÊTRE DE TOUS !!!**